

Moniteur Sportif de Natation 2026-2027

Le Moniteur Sportif de Natation est un diplôme d'État homologué de niveau 4 inscrit au RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles). Il permet ainsi à son titulaire d'exercer les missions suivantes contre rémunération :

- *Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale*
- *Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale*
- *Valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale*
- *Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale*
- *Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale*

Public

Bénévoles, salarié.e d'un club FFN, reconversion professionnelle, demandeur d'emploi, étudiant

Pré requis

Être âgé.e d'au moins 16 ans au 31/12 de l'année en cours, titulaire du PSE1 à jour de la formation continue, être licencié.e à la FFN, attester de la compétence du test sécurité* ou être titulaire du BNSSA, avoir réalisé une performance lors d'une compétition régionale ou être titulaire d'un BF de la FFN ou pouvoir attester d'une année de licence

Dates et durée

Du 10 octobre 2026 au 15 mai 2027

Entre 100 heures et 265 heures selon individualisation du parcours

Modalités

Formation en présentiel, à distance via classes virtuelles et E-learning (FOAD)

Nombre de stagiaires

Minimum : 8

Maximum : 25

Compétences visées

Bloc 1 : conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

- Concevoir un cycle d'enseignement pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs en sécurité
- Conduire en sécurité une séance d'enseignement pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs
- Évaluer une séance pour un groupe ayant pour objectif l'acquisition des apprentissages sportifs

Bloc 2 : conduire une démarche de perfectionnement sportif

- Réaliser un diagnostic de la structure et de son environnement et élaborer un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- Mettre en œuvre et suivre un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale
- Évaluer un projet d'activité ou de manifestation et communiquer en interne son bilan

Bloc 3 : valoriser les activités et le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

- Communiquer auprès des différents publics
- Réaliser des actions de promotion d'un projet d'activité ou de manifestation

Bloc 4 : accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

- Accompagner des dirigeants dans l'accueil de bénévoles et la gestion de la structure fédérale
- Sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales et aux politiques ministérielles de citoyenneté

Bloc 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

- Conception d'un cycle d'entraînement et d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives »
- Conduite en sécurité d'une séance dans le cadre des « pratiques compétitives » dans chacune des disciplines
- Évaluation des effets dans le cadre de cycles d'entraînement, de séances, ou de compétitions

Contacts

Guilhaine SEBILLOTTE

Directrice ERFAN,
responsable pédagogique,
responsable
administrative,
coordinatrice de la
formation, référent
handicap
erfan.direction@ffnatationlna.fr

Stéphane CHEF

Référent
ERFAN
secretaire@ffnatationlna.fr

Aurélien PICHAUT

Référent comptabilité
comptabilite@ffnatationlna.fr

[Accès site internet de la Ligue](#)

Mise à jour le 1/06/26

Contenus

Référentiel de formation	Contenus
Bloc 1	Concevoir d'un cycle d'enseignement sportifs intégré dans l'environnement de la structure Concevoir en sécurité d'une séance d'enseignement sportifs intégré dans l'environnement de la structure Déterminer les moyens matériels et humains nécessaires lors de la conduite de la séance intégrée dans le "modèle théorique de fonctionnement du nageur" Accueillir des pratiquants en leur présentant l'organisation de la séance Ajuster la progression pédagogique des pratiquants Réaliser une analyse de séance Déterminer les perspectives d'évolution
Bloc 2	Effectuer un diagnostic de la structure fédérale en prenant en compte les particularités Identifier les différents publics en déterminant leurs attentes Concevoir un projet répondant aux objectifs fixés à l'issue du diagnostic Planifier les étapes de réalisation du projet d'activité Gérer les différentes étapes du projet d'activité Réaliser les démarches administratives et techniques obligatoires et nécessaires au projet d'activité Élaborer le bilan du projet en évaluant l'atteinte des objectifs Restituer le déroulement et le bilan du projet en expliquant la démarche engagée
Bloc 3	Informer les différents publics sur les activités et le projet de la structure Ajuster sa communication aux différents publics Adapter un outil de communication Produire un contenu de communication personnalisé en l'adaptant aux caractéristiques des différents publics
Bloc 4	Intégrer les bénévoles dans la dynamique fonctionnelle de la structure fédérales Accompagner les dirigeants dans la réalisation de tâches administratives et techniques liées aux activités sportives de la structure Développer un dispositif de sensibilisation des dirigeants de la structure fédérales en concevant des actions de sensibilisation aux certifications fédérales ainsi qu'aux parcours favorisant l'accès aux métiers du champ des activités aquatiques Accompagner les dirigeants dans la mise en œuvre des politiques ministérielles citoyennes
Bloc 5	Concevoir un cycle et une séance d'entraînement compétitif Prévenir le dopage et les conduites addictives Conduire en sécurité, une séance en prenant en compte le cycle d'entraînement Faciliter l'autonomie du sportif Encadrer en sécurité un groupe de mineurs en déplacement ou en stage Évaluer la progression des sportifs Adapter son action et ses activités d'entraînement

Modalités de suivi et d'accompagnement des parcours

Lors d'un entretien d'accueil et de positionnement, le projet professionnel, l'expérience, les compétences et les contraintes personnelles sont identifiés et pris en compte pour l'élaboration d'un parcours personnalisé de formation et de validation (des parcours mixtes V.A.E. / Formation peuvent être proposés).

Le suivi individuel du parcours de formation s'effectuera via :

- Un bilan intermédiaire impliquant le stagiaire, le tuteur et la coordonnatrice du dispositif lors d'une visite sur site
- Un livret de l'alternance permettant de réaliser des retours sur expérience des périodes de professionnalisation en club
- Des évaluations de satisfaction à mi parcours et en fin de parcours
- Un accompagnement à la présentation aux épreuves de certification
- Un bilan de fin de formation

Le parcours de formation peut également s'inscrire dans le cadre d'un contrat en alternance.

Organisation pédagogique et multimodalité

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Nouvelle Aquitaine a été habilité par la Fédération Française de Natation pour mettre en œuvre cette formation. Le numéro d'habilitation quinquennale est 39098.

La formation est organisée comme suit :

Modalité	Nbre jour	Nbre d'heures
Classe virtuelle	20	114,5
Présentiel sur site	7	42
E-learning	18	108,50
TOTAL	45	265

Détail de la formation par blocs de compétences

Formation en centre		Formation en alternance	
265 heures		270 heures	
Bloc 1	65 heures	Bloc 1	90 heures
Bloc 2	55 heures	Bloc 2	40 heures
Bloc 3	45 heures	Bloc 3	30 heures
Bloc 4	30 heures	Bloc 4	20 heures
Bloc 5	70 heures	Bloc 5	90 heures

Dispense : Les personnes titulaires d'un BP JEPS AAN, peuvent prétendre à la dispense des Bloc 1, Bloc 2, Bloc 3 du MSN.

Allègements : les personnes titulaires d'un BF1, d'un BF2, d'un BF3, peuvent prétendre à des allègements de formation pour les blocs 1, 2 ou 3.

Modalités de certification

Ces épreuves certificatives visent à valider les blocs de compétences du diplôme, un bloc pouvant faire l'objet de plusieurs épreuves certificatives. En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de rattrapage sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 blocs est nécessaire pour l'obtention du diplôme.

La certification globale des 5 blocs a lieu lors d'un jury national présidé par le Directeur Technique National ou son représentant. Possibilité de ne suivre et valider que certains blocs dans un délai de deux ans maximum.

Les stagiaires seront informés en amont des protocoles et modalités de certification (déroulement des épreuves, dates, etc.). L'ensemble des blocs doit être validé pour l'obtention du diplôme.

En cas d'échec à l'une des certifications, une épreuve de remédiation sera organisée. Ces épreuves de rattrapage seront identiques aux épreuves initiales. La validation des 5 blocs de compétences est nécessaire pour l'obtention de la certification.

Bloc 1 : Conduire en sécurité des apprentissages sportifs au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : mise en situation réelle en structure

- Conception d'un cycle
- Conception d'une séance
- Accueil des pratiquants
- Conduite et ajustement de la séance

Épreuve 2 : entretien à la suite de la mise en situation réelle

- La détermination des moyens matériels et humains nécessaires,
- L'organisation de l'enchaînement de séances,
- L'analyse de la séance,
- Les perspectives d'évolution de son action d'enseignement.

Épreuve 3 : entretien

- Oral portant sur l'identification de nouvelles activités aquatiques et de la natation et sur la conduite en

Bloc 2 : Conduire un projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : étude de cas support d'une production écrite

- Cette épreuve consiste en une étude de cas décrivant une structure fédérale dans son environnement, ses acteurs et les différents publics (y compris en situation de handicap) la fréquentant ainsi que les démarches administratives et techniques nécessaires et les différents espaces et outils numériques utilisés afin de garantir la mise en œuvre du projet.

Épreuve 2 : présentation orale suivi d'un entretien

Cette épreuve consiste en une présentation orale, suivi d'un entretien avec le jury portant sur :

- Le diagnostic réalisé,
- La conception du projet,
- La planification des étapes de réalisation,
- La gestion des différentes étapes du projet.

Le candidat peut s'appuyer sur un support de présentation. Ce support n'est pas évalué.

Épreuve 3 : Questions / réponses avec le jury

Cette épreuve consiste en des réponses apportées par le candidat sur un ensemble de 3 questions portant sur :

- L'élaboration du bilan du projet conduit, la restitution du déroulement,
- Les éventuelles perspectives d'évolution des activités proposées par la structure.

Les questions sont identiques pour tous les candidats. Le candidat dispose de 5' maximum pour chacune des questions.

Bloc 3 : Valoriser le projet d'activité ou de manifestation au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : mise en situation reconstituée

Cette épreuve porte sur :

- L'information aux différents publics sur les activités et le projet de la structure,
- L'ajustement de sa communication aux différents publics vulnérables, fragiles ou en situation de handicap.

Épreuve n°2 : Production d'un support de communication visuel

Cette épreuve porte sur :

- L'adaptation d'un outil de communication,
- La production d'un contenu de communication personnalisé.

Bloc 4 : Accompagner des dirigeants au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : mise en situation reconstituée

- Cette épreuve porte sur l'intégration de bénévoles dans la dynamique fonctionnelle de la structure en partageant son organisation, ses acteurs clefs et en mobilisant des techniques de base de la communication afin de renforcer l'équipe de dirigeants et les liens, d'appartenance.

Épreuve 2 : mise en situation reconstituée

- Cette épreuve porte sur l'accompagnement des dirigeants dans la mise en œuvre des politiques ministérielles citoyennes

Épreuve 3 : mise en situation réelle

- Mise en situation réelle portant sur l'accompagnement des dirigeants dans la réalisation de tâches administratives et techniques liées aux activités sportives de la structure en utilisant les différents espaces numériques et outils dédiés de la structure et de la fédération, afin d'apporter un soutien aux dirigeants.

Épreuve n°4 : étude de cas support d'une production écrite suivie d'une question / réponse avec le jury

- Cette épreuve consiste en une étude de cas sur la base de sujets proposés par le jury national de certification décrivant un des parcours favorisant l'accès aux métiers du champ des activités aquatiques et de la natation, suivi d'une question / réponse portant sur la sensibilisation des dirigeants aux certifications fédérales.

Bloc 5 : Entraîner en sécurité dans le cadre d'une pratique compétitive au sein d'une structure fédérale

Épreuve 1 : mise en situation réelle

- Cette épreuve consiste en une mise en situation réelle en structure sur la conduite de la séance d'entraînement dans le cadre des pratiques compétitives en cohérence avec la conception du cycle d'entraînement.

Cette épreuve de mise en situation réelle se déroule en structure d'alternance avec pour support un groupe de 4 sportifs minimum participant aux compétitions régionales (hors public Master)

Elle est réalisée individuellement par chaque candidat.

Elle porte sur la conduite en sécurité d'une séance d'entraînement et les moyens facilitant l'autonomie du sportif dans le cadre des pratiques compétitives en cohérence avec la conception du cycle d'entraînement

Épreuve 2 : entretien à la suite de la mise en situation réelle

- Cette épreuve consiste en un entretien devant un jury portant sur :
- La conception d'un cycle d'entraînement compétitif,
- La conception d'une séance d'entraînement compétitif,
- L'encadrement en sécurité d'un groupe de mineurs en déplacement ou en stage,
- L'évaluation de la progression des sportifs,
- L'adaptation de son action et de ses activités d'entraînement.

Épreuve 3 : présentation orale suivie de questions / réponses avec le jury

Cette épreuve consiste en une présentation orale suivie de questions / réponses avec le jury, portant sur une action de prévention en matière de dopage et de conduites addictives.

Modalités d'accès à la formation

ETAPE 1

Les candidats devront se préinscrire via le lien ci-dessous, lien se trouvant également sur le site de la Ligue Nouvelle-Aquitaine de Natation : **pré-inscription**

Pour être considéré recevable, le dossier devra être retourné à l'ERFAN complet avec toutes les pièces demandées à l'adresse suivante : erfan.direction@ffnatationlna.fr avant le 4 octobre 2026.

- Copie de la Carte Nationale d'Identité
- Attestation de la formation initiale PSE1
- Attestation de la formation continue PSE1
- Extrait de casier judiciaires bulletin N°3
- Extrait de la licence FFN 2025-2026
- L'engagement personnel
- L'engagement des parties
- Photo d'identité (format PDF ou JPEG)
- Certificat médical type FFN de moins de 3 mois (modèle ERFAN)

L'inscription sera confirmée à réception du dossier complet

La date de clôture des préinscriptions est fixée au 7 septembre 2026

ETAPE 2

Un positionnement sera réalisé après confirmation de la complétude du dossier d'inscription. Le positionnement permet d'analyser la situation d'un stagiaire avant son entrée en formation en référence d'une part, aux compétences requises par le référentiel de compétences du Moniteur Sportif de Natation et d'autre part, à ses acquis. Il s'agit de valoriser le parcours du stagiaire et les compétences acquises afin de lui permettre de bénéficier d'éventuels allègements de formation voire de dispenses, ou si nécessaire de lui proposer une formation complémentaire.

Le positionnement est possible dès lors que la personne est inscrite en formation et justifie des prérequis à l'entrée.

A l'issue du positionnement, un plan de formation individualisé (PIF) sera proposé au candidat qui pourra l'accepter ou le refuser dans le cadre de la contractualisation de son parcours de formation.

- Le positionnement sera réalisé lors d'un entretien individuel mené par la coordonnatrice du dispositif, avec le candidat, en visio-conférence, selon le déroulement suivant :
- Présentation du dispositif de formation et des modalités de certification
- Identification des compétences déjà acquises par le stagiaire et à développer en vue de l'élaboration d'un plan individuel de formation
- Etude de la faisabilité du projet de formation au regard de la situation professionnelle et personnelle (dont accessibilité de la formation aux personnes en situation de handicap)
- Identification des possibilités de financement
- Organisation de l'alternance et identification du tuteur de stage

Les entretiens de positionnement se dérouleront le 4 octobre 2026 en visio-conférence.

ETAPE 3

Le Plan Individuel de Formation et la prise en charge du financement du parcours, devront être contractualisés entre les parties prenantes au plus tard le 21 septembre 2026.

ETAPE 4

L'entrée en formation se déroulera le 10 octobre 2026.

Modalité d'admission particulière

Les sportifs de haut niveau inscrits ou ayant été inscrits sur les listes ministérielles (Jeune, Senior, Elite, Relève ou Reconversion) sont dispensés des prérequis à l'entrée en formation suivants : Le PSE1 (mais à avoir pour les PRMPS) le test et la performance)

L'entrée en formation fait l'objet de la délivrance d'un livret de formation dont la validité ne peut dépasser deux saisons sportives. A l'issue de ces deux saisons le stagiaire n'ayant pas validé son Moniteur sportif de natation s'inscrit sur une nouvelle session de formation et effectue alors un nouveau positionnement organisé par l'organisme de formation.

Tarifs et financement de la formation

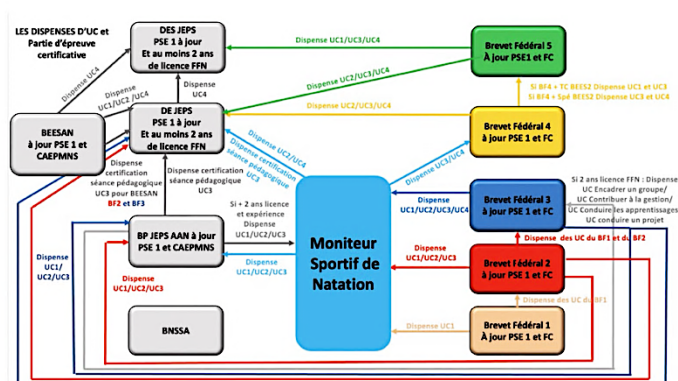
Le tarif global du parcours de formation sera établi à l'issue du positionnement. Les tarifs ci-dessous sont données à titre indicatif.

Frais de gestion 40€			
Parcours	Taux horaires	Heures en centre	Tarif
Bloc 1	12€	65h	780€
Bloc 2	12€	55h	660€
Bloc 3	12€	45h	540€
Bloc 4	12€	30h	360€
Bloc 5	12€	70h	840€
		265h	3180€

Le parcours Moniteur Sportif de Natation peut être finançable via :

- CPF
- AIF de France Travail
- AGEFIPH
- OPCO
- Contrat d'apprentissage

Passerelles et suite de parcours :



- * EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation
- * EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- * BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- * BF : brevet fédéral
- * FFN : Fédération française de natation
- * BPJEPSSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « activités aquatiques et de la natation »
- * DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- * DESJEPS : diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- NC : mention natation course
- NS : mention natation synchronisée
- PL : mention plongeon
- WP : mention water-polo

Formation continue

Une formation continue est obligatoire tous les 2 ans pour toutes les personnes titulaires du Moniteur sportif de natation afin de leur permettre de conserver les prérogatives d'activités du Moniteur sportif de natation.

Les 2 années ne sont pas comptabilisées de date à date mais sur l'année civile à partir du jour de délivrance du diplôme (l'année indiquée sur le diplôme faisant foi).

Exemple : j'obtiens mon Moniteur sportif de natation le 15 juin 2021, la date d'Édition de mon diplôme est le 20 septembre 2021, je dois suivre la formation continue avant le 31 décembre 2023.

Pour s'inscrire à la formation continue, la personne doit être licenciée au sein d'un club de la FFN.

La capacité à exercer les compétences en lien avec la certification du Moniteur sportif de natation est soumise au suivi de la formation continue.

Cette formation continue comprend :

- 3 heures sur une partie « sauvetage et sécurité » :
- En piscine, réalisation du test de sécurité et mise en situation pratique à partir de cas concrets de simulations d'accidents, 4 heures sur une partie « connaissances pédagogiques » correspondant au niveau de compétences du Moniteur sportif de natation.

D'autre part, le titulaire du titre de Moniteur sportif de natation doit suivre chaque année la formation continue du PSE 1 afin de conserver ses prérogatives d'exercice.

Équivalences et dispenses

	Dispense du test de sécurité pour les EPEF	Dispense de l'exigence de performan ce pour les EPEF	Dispense du test de sécurité des EPMSP	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	Bloc 4	Bloc 5
Dispenses								
BNSSA* à jour du maintien des acquis	X		X					
BF* du 1 ^{er} au 5 ^{ème} degré délivré par la FFN*		X	X					
Équivalences de blocs								
BPJEPSAAN* (arrêté de Juillet 2021) à jour CAEP MNS licencié au sein d'une structure fédérale + justifiant d'une année de licence au sein de la FFN *	X		X	X	X	X		
Équivalences du titre du MSN								
DEJEPS* mentions NC/NS/PL/WP				X	X	X	X	X
DESJEPS* mentions NC/NS/PL/WP				X	X	X	X	X

Tous les diplômes permettant une dispense ou une équivalence, nécessite d'être à jour de la formation continue réglementairement prévue dans les textes régissant le diplôme.

- * EPEF : exigences préalables à l'entrée en formation
- * EPMSP : exigences préalables à la mise en situation professionnelle
- * BNSSA : brevet national de sécurité et sauvetage aquatique
- * BF : brevet fédéral
- * FFN : Fédération française de natation
- * BPJEPSAAN : brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport mention « activités aquatiques et de la natation »
- * DEJEPS : diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- * DESJEPS : diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité
- NC : mention natation course
- NS : mention natation synchronisée
- PL : mention plongeon
- WP : mention water-polo

Accessibilités aux personnes de handicap :

Aux termes de l'article L120.2 du Code du Travail : Nul ne peut apporter aux droits des personnes et aux libertés individuelles et collectives de restrictions qui ne seraient pas justifiées par la nature de la tâche à accomplir ni proportionnées au but recherché.

Les tests d'entrée en formation, le cursus de formation et les épreuves d'évaluation certificative peuvent être aménagés par décision du directeur régional de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale.

« Constitue un handicap, au sens de la loi, toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant » - Article 114 du code de l'action sociale et des familles.

Textes de référence : Loi n°2005-102 du 11 février 2005 / Code de l'action sociale et des familles, article 114 / Code du sport, articles A.212-44, A.212-45

ETAPES DE LA PROCEDURE APPLIQUÉE

1. Toute personne désirant entrer en formation doit présenter un certificat médical d'aptitude lors de son inscription (attestant l'aptitude du stagiaire à pouvoir porter secours dans le cadre de son exercice).

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé par la Fédération française handisport ou par la Fédération française de sport adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.

2. Le candidat dépose un dossier de demande d'aménagement, un certificat médical descriptif, à la FFN.

3. Le candidat prend rendez-vous avec un des médecins agréés (1 mois avant l'entrée en formation) : Liste des médecins experts.

4. Le candidat envoie la demande à la FFN qui accordera ou non l'aménagement demandé.

5. A réception du dossier, le candidat est susceptible d'être convoqué à la FFN, afin d'échanger sur les aménagements à considérer. Le directeur régional rend ensuite sa décision par rapport aux aménagements d'épreuves/de formation sollicités. Ce dernier dispose, par ailleurs, d'un délai nécessaire pour fonder sa décision.

6. En dernier lieu, la décision du directeur régional est notifiée par courriel au candidat ainsi qu'à l'organisme de formation chargé de mettre en place les aménagements accordés.

Indicateurs de résultats

Session	Nombre d'apprenants	Taux de réussite	Non présentés	Taux d'abandon	Taux d'échec	Taux de satisfaction
25-26	En attente du jury plénier (9 juillet 2026)					
24-25	37	94,59%	5,71%	0,00%	0,00%	97,30%
23-24	27	96,30%	0,00%	3,70%	0,00%	100,00%
22-23	28	96,43%	0,00%	3,57%	0,00%	100,00%
21-22	30	93,33%	0,00%	6,67%	0,00%	95,00%
20-21	30	93,33%	0,00%	6,67%	0,00%	100,00%